



La Fédération des services énergie et environnement (FEDENE) regroupe plus de 500 entreprises de services de toutes tailles centrées sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de chaleur et de froid renouvelable et de récupération.

Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et l'industrie, ainsi que le développement des énergies renouvelables et de récupération.

Les entreprises de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme.

Les entreprises de la FEDENE emploient plus de 60 000 salariés, dans des métiers essentiels et durables, partout en France.

## CAHIER D'ACTEUR

### CONTRIBUTION DE LA FEDENE

Thèmes auxquels ce cahier d'acteur entend répondre :

Outils de politique publique (5) / Accompagnement des ménages (4) / Répartition par secteur (7) / Fin des énergies fossiles à l'horizon 2050 (12).

Des solutions garantissent des économies réelles et durables de carbone, en protégeant le pouvoir d'achat des ménages et en renforçant la résilience de notre économie.

Ces solutions permettent d'**agir très concrètement sur les deux premiers leviers de la décarbonation, à savoir les économies d'énergie et le développement de la chaleur renouvelable et de récupération !**

Les objectifs que nous nous sommes fixés ne pourront pas être atteints sans un changement profond de paradigme, qui nécessite de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats...garantis !

**Les propositions de la FEDENE visent à tripler jusqu'en 2030 le rythme des économies d'énergie dans tous les bâtiments et l'industrie, et tripler la vitesse de développement de la chaleur renouvelable et de récupération livrées par les réseaux de chaleur.** Ces mêmes propositions permettront à tous les acteurs de la filière de doubler les emplois !



Tripler les économies d'énergie



Tripler la chaleur renouvelable et de récupération



Doubler le nombre d'emplois

# TRIPLER LE RYTHME DES ECONOMIES D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS ET L'INDUSTRIE

Les économies d'énergie constituent le premier pilier de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Dans cet effort, la rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires (49% de la consommation d'énergie en 2020,) joue un rôle central.

L'industrie représente près de 20% des émissions de GES. **Diminuer les consommations d'énergie des sites industriels permettra à la fois de maintenir la compétitivité et l'emploi industriels, et de protéger l'environnement dans une démarche de croissance verte.**

Pour atteindre les objectifs européens de décarbonation pour 2030, **il est nécessaire de faire passer le rythme annuel d'économies d'énergie de 0,76% à 2,18% par an, tous secteurs confondus.**

Compte tenu de la lenteur du renouvellement du parc, **la priorité d'ici 2030 est aux économies d'énergie dans les bâtiments existants.**

Des moyens financiers conséquents ont été alloués aux actions de rénovation (CITE, ANAH, chèque énergie, MaPrimeRénov', CEE). Or, comme l'a récemment souligné l'ADEME, la nature de ces aides et leur efficacité relative ne permettent pas de réduire la consommation finale d'énergie dans les volumes escomptés. **Pour tenir nos engagements européens à 2030, il faut tripler le rythme !**

Les économies d'énergie doivent cibler en priorité les postes de consommation les plus carbonés, et

en premier lieu **la chaleur consommée dans les bâtiments et l'industrie.**

Pour garantir une meilleure efficacité des actions de rénovation et le bon fléchage des aides publiques, **la FEDENE soutient l'intérêt de conduire une évaluation de l'efficacité réelle des dispositifs de financement, au regard des résultats factuellement obtenus.**

Cette évaluation conduira nécessairement à l'instauration d'une **nouvelle stratégie de rénovation énergétique par territoire** - selon l'étiquette énergétique du bâtiment, de son état, de son usage, de sa valeur patrimoniale - **programmée dans le temps** pour en optimiser le coût collectif. **Il ne s'agit plus de décliner la stratégie en nombre de bâtiments rénovés mais en quantité d'énergie réellement économisée.**

Pour s'inscrire dans une telle dynamique, la FEDENE soutient **une refonte du mécanisme des CEE qui doit être davantage orienté vers des bouquets de solutions** avec engagement de performance ambitieux.

Ces actions d'économies d'énergie constituent des **leviers efficaces de relance économique locales en substituant des importations fossiles par des investissements locaux** et contribuent à une réduction à due proportion de la volatilité des coûts de chauffage, qui constitue aujourd'hui un enjeu social majeur.

## PROPOSITIONS

### 1 - Se concentrer sur les économies d'énergie les plus efficaces en matière de performance environnementale

Entre 2015 et 2018, le dispositif des CEE a financé essentiellement des travaux « mono-geste » relativement simples dans le résidentiel individuel,



sans garantie d'économie d'énergie.

Les bonifications CEE existantes ciblent des gestes de rénovation (chauffage, isolation, thermostat...) ou des rénovations globales dont la performance réelle n'est jamais évaluée après rénovation. **Chaque rénovation globale doit pouvoir être accompagnée d'une garantie de performance énergétique permettant de s'assurer de la qualité des travaux réalisés et de l'atteinte du résultat énergétique attendu.**

Dans l'industrie, le rétablissement d'un soutien des CEE au contrat de performance énergétique (CPE) et la prolongation dans France 2030 des appels à projets d'économies d'énergie de France relance sont indispensables.

**2 -Placer les garanties de performance au cœur de la politique immobilière**  
Dans une logique de résultats, **il est nécessaire que les actions de réduction des consommations énergétiques soient mesurables et mesurées sur leur efficacité réelle, avec une garantie de performance dans la durée pour éviter la dégradation progressive des actions réalisées.** Ces mesures dans la durée de l'efficacité des travaux de rénovation énergétique permettront également de concentrer les aides financières proposées par l'État sur les mécanismes ayant démontré la plus grande efficacité.

En complément, la FEDENE propose de lancer un « **contrat de performance énergétique simplifié** » - adapté aux bâtiments à boucle d'eau chaude - pour **généraliser leur déploiement et les opérations de rénovation autoportantes financièrement à court terme.**

**3 - Soutenir une accélération des projets de performance énergétique et environnementale des bâtiments**

- **Créer un fonds d'amorçage temporaire et dégressif destiné au segment tertiaire,**

notamment dans le secteur public.

- Lancer des appels à manifestation d'intérêt et appels à projets pour **accélérer l'émergence d'initiatives ambitieuses de performance environnementale** (garanties par un CPE-E<sup>1</sup>).
- **Elargir les obligations de maintenance annuelle aux pompes à chaleur et aux équipements de climatisation, ventilation.**

## **TRIPLER LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID ENR&R**

En 2020, la consommation de chaleur en France (655 TWh) représentait près de la moitié de notre consommation énergétique, soit le premier usage énergétique du pays. La chaleur représente un véritable enjeu en matière de réduction de gaz à effet de serre puisque son mix d'énergie primaire demeure fortement carboné et dépendant des importations d'énergies fossiles.

**Pour décarboner la chaleur, les territoires peuvent compter sur d'importants gisements d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) locales sous exploités à ce jour.**

La bonne distribution de la chaleur passe par le déploiement d'infrastructures telles que les réseaux urbains de chaleur qui offrent une solution performante pour les usages centralisés (avec un bouquet énergétique composé à 60% d'EnR&R).

**Les solutions de chaleur renouvelable sont aujourd'hui celles qui nécessitent le moins d'aide publique rapportée à la tonne de CO<sub>2</sub> évitée (37 €/tonnes CO<sub>2</sub>eq évitée).** Ces projets demeurent néanmoins hautement capitalistiques et nécessitent une montée en puissance du Fonds chaleur de l'ADEME. D'autant plus que l'objectif à

<sup>1</sup> Contrat de performance énergétique et environnementale

2030 est de **tripler les volumes d'énergies renouvelables et de récupération véhiculés par les réseaux de chaleur.**

## PROPOSITIONS

### 1 - Mobiliser toutes les sources d'EnR&R locales pour verdir la fourniture de chaleur.

- **Développer la production de chaleur renouvelable à partir du bois-énergie**, notamment en valorisant davantage le gisement des **bois-déchets** mobilisable grâce à un meilleur tri et à la relocalisation des flux exportés.

- **Soutenir et développer la valorisation énergétique des déchets.**

Si les performances des 118 unités de valorisation énergétique des déchets non recyclables ont fortement augmenté les 10 dernières années, la France dispose de **8 TWh d'énergie thermique non exploitée** qui peut soutenir le développement de réseaux de chaleur ou de froid urbain, ou de projets d'écologie industrielle ou territoriale en substitution d'énergie fossile. S'y ajoute un potentiel supplémentaire de **5 TWh au travers du développement de chaufferies utilisant des combustibles solides de récupération (CSR).**

- **Accroître le rythme de développement de la géothermie.**

### 2 - Valoriser les gisements de chaleur fatale

Le nombre de projets de récupération de chaleur fatale qui se développe en France n'est pas à la hauteur du potentiel d'énergie de récupération (près de 15 TWh de chaleur fatale ont été identifiés à proximité d'un réseau de chaleur existant). Pour exploiter pleinement ce gisement, **la FEDENE préconise la mise en place d'un fonds de garantie** destiné à protéger les acteurs des risques éventuels de disparition de la source d'émission de chaleur (fermeture d'usine, changement de process...).

### 3 - Créer plus de 1 300 nouveaux réseaux de distribution de chaleur d'ici 2030 et densifier les réseaux existants

Les objectifs de livraison de chaleur renouvelable et de récupération prévus par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (39,5 TWh à horizon 2030, contre 15,3 TWh aujourd'hui), l'application des exigences de Réglementation environnementale 2020 et du décret tertiaire imposent de densifier à court terme les réseaux de chaleur existants et de poursuivre les efforts de décarbonation.

Investir dans les réseaux de chaleur, est un pari gagnant d'un point de vue économique, social et climatique :

- Livrer 39,5 TWh de chaleur EnR&R éviterait l'émission de 5 Mt/an de GES ;
- Valoriser les EnR&R locales réduirait les importations d'énergies fossiles d'environ 1 Md €.
- Un coût d'abattement de 37 €/teqCO<sub>2</sub> évitée.

### 4 - Développer des solutions collectives de froid pour répondre aux enjeux du changement climatique

En France, les besoins de froid sont estimés à 19 TWh. **Le développement de solutions collectives de froid répond à un impératif sanitaire majeur**, au-delà du seul confort, dans le contexte d'accroissement des épisodes caniculaires.

### 5 - Renforcer les moyens de l'ADEME

Unaniment salué par la Cour des Comptes, le Fonds chaleur est indispensable pour accélérer la transition écologique et renforcer l'attractivité des territoires.

**Le budget annuel du Fonds chaleur devrait être porté a minima à 1 milliard d'euros et ses moyens humains significativement accrus** pour les mettre en cohérence avec les ambitions de développement de la chaleur renouvelable et de récupération.

**Telles sont les propositions que nous formulons, pour tripler jusqu'en 2030 le rythme es économies d'énergie dans tous les bâtiments et l'industrie, et tripler la vitesse de développement de la chaleur renouvelable et de récupération livrées par les réseaux de chaleur.**